

## CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LES U15 GARÇONS ET FILLES AUX COUPES DE FRANCE VTT XCO 2026

Tous les licenciés (es) Filles et Garçons (U15), titulaires d'une licence FFC 2026 catégorie « U15 » pourront s'inscrire librement aux Coupes de France VTT XCO, **dans la limite de 3 manches sur les 4 ouvertes aux U15.**

**Il n'y aura pas de courses U15 programmées lors de la première manche de la saison.**

Dès que les pilotes auront participés (es) à 3 manches, ils n'auront plus la possibilité de s'inscrire aux manches suivantes.

### Dates des épreuves :

- 17-19 avril - GUERET (23) XCO
- 29-31 mai – SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES (78) XCO
- 13-15 juin – PUY-SAINT-VINCENT 1600 (05) XCO
- 11-13 septembre – BROUAINS – MONT-SAINT-MICHEL (50) XCO

### NOUVELLES REGLES DE PARTICIPATION POUR LES U15 EN COUPE DE FRANCE XCO

#### ➤ Course U15 Hommes et Femmes pour 2026

Les inscriptions « administratives » à la compétition se font via le comité régional, sous réserve d'avoir rempli le critère suivant :

- Pour la 1re et la 2e participation à une étape de la Coupe de France VTT XCO (quelle que soit la manche) :
- Passage des tests d'évaluation avec, au minimum, le niveau « passable » pour 4 tests sur 7 pour les minimes 1, et 6 tests sur 7 pour les minimes 2.

ET

- Avoir participé à au moins une épreuve de Coupe Régionale OU un Trophée Régional
- Pour la 3e participation à une étape de la Coupe de France VTT XCO :
  - Avoir participé à 2 étapes de la Coupe de France VTT XCO

ET

- Avoir participé à au moins une épreuve de Coupe Régionale ET un Trophée Régional

Le paiement de l'inscription se fait sur place en salle de permanence, au moment du retrait des plaques

**Pour rappel, d'après le règlement de la Coupe de France VTT XCO :**

**12.1 MISE EN GRILLE XCO POUR LES U15**

Suivant l'ordre de priorité communiqué par les Comité Régionaux, de la manière suivante : les N°1 de chaque région, puis les N° 2 de chaque région, etc.

NOTA : les régions sont classées suivant les résultats VTT aux Championnats de France des Comités Régionaux de l'année n-1.

*Les épreuves ne seront ni comptabilisées dans un classement général, ni pour un classement de mise en grille comme pour les autres catégories.*

*Les résultats U15 de l'année n-1 ne seront pas pris en compte pour la mise en grille U17 de la saison suivante.*